

9. En France, les élèves des écoles normales ne remplissent pas mieux que ceux d'ici leurs obligations envers le gouvernement.

10. Si les écoles normales étaient confiées à des collèges ou instituts religieux, le nombre des élèves ne serait pas plus considérable. Ce qui attire et maintient les jeunes gens dans l'enseignement, c'est le traitement qu'ils peuvent trouver. Le traitement tend à baisser depuis quelques années. La moyenne est d'environ \$200.

III

1. Le cours des écoles normales est en trois divisions, parce que la loi l'exige.

2. Dans chacune de ces divisions, on enseigne la religion, la langue française, la langue anglaise, l'histoire, la géographie, les mathématiques ou l'arithmétique, la musique vocale, l'orgue, etc.

3. Le latin n'est enseigné (et ce d'une façon élémentaire) que dans le cours académique. Cependant, dans le cours modèle on enseigne les racines grecques et latines, au point de vue étymologique, sans que cela nécessite un cours de latin ou de grec. Cette étude est très utile, et elle est nécessaire à celle du français.

Il n'y a ordinairement que 3 ou 4 élèves qui étudient le latin à l'école Jacques-Cartier chaque année.

4. Au point de vue de l'éducation, il y a avantage à ce que les élèves passent plusieurs années à l'école normale. Pour un instituteur, l'éducation est aussi importante que l'instruction. Le temps que les élèves-maîtres passent à l'école dépend du diplôme qu'ils veulent obtenir. Les élèves sont classés par le principal, à leur entrée à l'école.

5. Tant que le cours d'études des écoles élémentaires ne sera pas plus élevé, il sera difficile d'exiger que les candidats qui veulent entrer à l'école normale soient plus instruits qu'ils ne le sont aujourd'hui. Cependant, il est à constater que ceux qui se présentent aujourd'hui sont plus instruits

qu'autrefois. C'est là un des effets produits par les écoles normales.

6. Si on abolissait la division où les élèves se préparent au degré académique, un certain nombre d'entre eux iraient faire ce cours dans des collèges ou dans des institutions privées.

7. Les élèves ne sont pas suffisamment préparés pour qu'il soit possible de réenseigner que la pédagogie dans les écoles normales. La pédagogie se rattachant à beaucoup d'autres matières demande d'être enseignée simultanément avec elles.

Cela se pratique à Toronto, c'est vrai ; mais il ne faut pas oublier comment on est arrivé à ce résultat. Le Haut-Canada s'est trouvé, pour les ressources pécuniaires, la religion et les corps enseignants, dans une position tout à fait différente de la nôtre. De plus, cet enseignement de quelques mois à l'école normale de Toronto, n'est qu'une partie du système scolaire ; ce n'est que le couronnement. Si on veut l'adopter, qu'on emprunte le système entier. Alors nous pourrions faire dans la province de Québec ce qui se pratique dans la province d'Ontario. Autrement, nous nous exposerions à de graves mécomptes, pour ne pas dire plus.

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 1884

Présents :

Les mêmes, moins Mgr l'évêque de Trois-Rivières.

Lecture d'une lettre de Mgr l'évêque de Trois-Rivières informant le sous-comité qu'il est obligé de retourner chez lui, et demandant en conséquence que les renseignements qui seront donnés tant par le gouvernement que par les principaux des écoles normales, soient communiqués, par écrit, à chacun des membres du sous-comité. L'honorable Sir N. F. Belleau ayant proposé alors qu'il fût fait droit à cette demande, sa proposition fut rejetée sur division.

L'interrogatoire de M. l'abbé Verreau continue :

Dans ma réponse au Mémoire de Mgr